

Formation L05 – Prise en main de Timmi Temps

Objectifs de la formation :

A l'issue de la formation, vous maîtriserez l'environnement Lucca- Timmi temps.

Public

Gestionnaire de paie, Responsable de paie, Assistant de paie, RRH, DRH

Prérequis

Connaitre les règles de gestion de la paie au sein de l'entreprise

Durée

0,5 jours (9h00 – 12h30)
Soit 3,5 heures de formation

Modalité et délai d'accès :

Formation accessible toute l'année.
Nous contacter pour planifier la formation et obtenir un devis (max : 5 stagiaires)

Moyens pédagogiques et techniques

- Un positionnement sera réalisé en début de formation pour chaque participant
- Formation assurée par un consultant/formateur expert sur la solution
- Exposés théoriques et mise en pratique
- Validation des acquis à travers des exercices pratiques et/ou des quizz d'évaluation
- Remise d'un support de formation
- Formation en présentiel ou à distance
- Le stagiaire doit être équipé de son propre poste de travail avec la solution installée
- Pour les personnes en situation de handicap, notre référent handicap est disponible pour échanger sur l'accessibilité de nos formations

Dispositif de suivi et d'évaluation des résultats à la formation

- Fiche de présence
- Exercices pratiques
- Formulaire d'évaluation de la formation
- QCM de validation des compétences
- Certificat de fin de formation

Programme :

1ère partie : Présentation générale de Timmi Temps

- Le besoin auquel répond Timmi Temps
- Présentation du workflow dans Timmi Temps

3ème partie : Comment utiliser Timmi Temps ?

- Présentation de la partie utilisateur
- Saisie des temps
- Déclaration de la feuille de temps

Présentation de la partie manager

- Relance des collaborateurs
- Validation et refus des feuilles de temps

Présentation de la partie administrateur

- Export des variables
- Rapports

2ème partie : Présentation des principes d'initialisation

- Présentation du principe de réglementaire
- Ajout d'un salarié
- Présentation du paramétrage de la législation
- Présentation du paramétrage des règles de comptabilisation des EVP
- Gestion des analytiques